



## Séance ordinaire du conseil

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 3 avril 2023, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard (*quitte son siège lors de la résolution n° 2023-04-104 et le reprend lors de la résolution n° 2023-04-106*);

Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond (*quitte son siège lors du résultat de la procédure d'enregistrement du règlement n° 1198 et le reprend à la résolution n° 2023-04-083*) et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier (*quitte et reprend son siège au cours de la résolution n° 2023-04-086*);

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

---

2023-04-079

### RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

### ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 mars 2023
4. Comptes à payer et application des règlements n°s 925 et 926 et du Règlement de gestion contractuelle - Mois de mars 2023
5. Résultat procédure d'enregistrement tenue les 27 et 28 mars 2023 - Règlement n° 1197 autorisant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement des thermopompes du Centre civique Bernard-Gagnon et des unités d'air climatisé de la bibliothèque Roland-Leblanc
6. Résultat procédure d'enregistrement tenue les 27 et 28 mars 2023 - Règlement n° 1198 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 800 000 \$ ainsi que les frais de financement

### Règlementation

7. Adoption du Règlement n° 1151-2 modifiant le règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public
  8. Adoption du Règlement n° 1195-1 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023 afin d'ajouter une précision quant au tarif pour l'occupation permanente du domaine public
  9. Adoption du Règlement n° 1200 modifiant le règlement de gestion contractuelle
  10. Adoption du Règlement n° U-220-42 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220
  11. Adoption du Règlement n° U-220-44 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré
-



### **Comités et organismes régionaux**

12. Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux
13. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-09 - Autorisation d'émission d'un permis pour une enseigne sur bâtiment et une enseigne sur poteau - 159, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Polymorphe) - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
14. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2023

### **Ressources humaines**

15. Confirmation embauche cheffe de service - Statut cadre - Service de l'urbanisme et de l'environnement
16. Embauche commis bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 28 mars au 5 septembre 2023
17. Embauche et inscription sur la liste de réserve - Animateurs et accompagnateurs - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 26 juin au 31 décembre 2023
18. Embauche surveillants de chantier - Statut étudiant - Service du génie
19. Embauche et inscription liste de réserve - Commissionnaire - Statut remplaçant - Direction générale
20. Embauche et inscription liste de réserve - Brigadier - Statut remplaçant - Service des travaux publics
21. Embauche préposés - Travaux de raccordements inversés - Statut temporaire - Service des travaux publics
22. Prolongation embauche préposé - Statut remplaçant - Service des travaux publics

### **Contrats, mandats et acquisitions**

23. Autorisation de signature - Prolongation entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec - Services aux sinistrés et contribution annuelle - 2023-2024
24. Autorisation de signature - Renouvellement de l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent
25. Autorisation de signature - Mandat au Centre de services partagés du Québec - Vente à l'encan - Disposition de véhicules et d'équipements
26. Autorisation de signature - Renouvellement de bail agricole - Les Entreprises Philippe Daigneault inc. - Secteur E - Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand - 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026
27. Autorisation signature - Entente - Plan directeur régional de mobilité active - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Volet 1 - Affiches d'identification
28. Autorisation dépôt demande - Reconstruction de l'émissaire parc du Ruisseau - Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
29. Autorisation dépôt demande - Construction d'un entrepôt - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales
30. Adjudication de contrat - Services professionnels en ingénierie - Préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Trente - Appel d'offres n° OSP2212 - Futur règlement d'emprunt
31. Adjudication de contrat - Services professionnels en ingénierie - Préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Vingt - Appel d'offres n° OSP2311 - Futur règlement d'emprunt
32. Adjudication de contrat - Entretien préventif des groupes électrogènes - Appel d'offres n° TP2301
33. Adjudication de contrat - Travaux de réfection de toiture de l'édifice Léopold-Bouchard - Appel d'offres n° TP2312



34. Adjudication de contrat - Travaux de remplacement des vitres - Centre civique Bernard-Gagnon, bibliothèque Roland-Leblanc et Centre de bénévolat
35. Autorisation dépassement de coûts et dépenses supplémentaires - Services professionnels - Surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca - Appel d'offres n° OSP2204

**Affaires courantes**

36. Gratuité de salle - Reconnaissance des bénévoles - 20 avril 2023
37. Gratuité de salle - Organisation des parents bénévoles de l'école de la Mosaïque - 5 avril 2023
38. Subvention - Ringuette Québec (catégorie U20 AAA) - Jeux du Canada 2023
39. **Point ajouté**

AVIS DE MOTION - Présentation du Règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à un usage complémentaire à un usage principal « Chenil » et d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire à cet usage principal (projet de règlement n° U-220-45)

40. **Point ajouté**

Adoption du projet du Règlement n° U-220-45 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à un usage complémentaire à un usage principal « Chenil » et d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire à cet usage principal

41. Période de questions et réponses
42. Tour de table des élus
43. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois (19 h 32 - 20 h 54)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2023-04-080

**RÉSOLUTION**

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-081

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et du Règlement de gestion contractuelle - Mois de mars 2023

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



**ET RÉSOLU :**

D'approuver les comptes à payer pour le mois de mars 2023 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	1 718 582,51 \$
➤ Activités d'investissement	<u>37 077,17 \$</u>
	<u>1 755 659,68 \$</u>

De prendre acte du rapport du directeur général daté du 23 mars 2023, déposé en application de l'article 3 du règlement n° 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Résultat procédure d'enregistrement tenue les 27 et 28 mars 2023 - Règlement n° 1197 autorisant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement des thermopompes du Centre civique Bernard-Gagnon et des unités d'air climatisé de la bibliothèque Roland-Leblanc

---

Dépôt du certificat de la greffière relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement n° 1197, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

• Tenue du registre :	27 et 28 mars 2023
• Personnes habiles à voter :	12 667
• Signatures requises :	1 278
• Personne enregistrée :	0
• Résultat :	Approuvé par les personnes habiles à voter

Résultat procédure d'enregistrement tenue les 27 et 28 mars 2023 - Règlement n° 1198 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 800 000 \$ ainsi que les frais de financement

---

Dépôt du certificat de la greffière relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement n° 1198, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

• Tenue du registre :	27 et 28 mars 2023
• Personnes habiles à voter :	12 667
• Signatures requises :	1 278
• Personne enregistrée :	0
• Résultat :	Approuvé par les personnes habiles à voter

2023-04-082

**RÉSOLUTION**

Adoption du Règlement n° 1151-2 modifiant le règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1151-2;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1151-2 modifiant le règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-083

**RÉSOLUTION**

Adoption du Règlement n° 1195-1 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023 afin d'ajouter une précision quant au tarif pour l'occupation permanente du domaine public

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1195-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1195-1 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023 afin d'ajouter une précision quant au tarif pour l'occupation permanente du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-084

**RÉSOLUTION**

Adoption du Règlement n° 1200 modifiant le règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1200;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1200 modifiant le règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-085

**RÉSOLUTION**

Adoption du Règlement n° U-220-42 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-42;





CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-42 à la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté, sans modification, le second projet de règlement n° U-220-42;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° U-220-42 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-086

#### RÉSOLUTION

Adoption du Règlement n° U-220-44 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-44;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-44 à la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté, sans modification, le second projet de règlement n° U-220-44;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° U-220-44 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de l'organisme suivant :

- Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Séance ordinaire du 14 mars 2023.

2023-04-087

#### RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-09 - Autorisation d'émission d'un permis pour une enseigne sur bâtiment et une enseigne sur poteau - 159, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Polymorphe) - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.



CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour le remplacement du message de l'enseigne sur bâtiment et du remplacement du message de l'enseigne sur poteau pour l'occupant « Polymorphe » de l'immeuble situé au 159, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 126-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-23-09 adoptée le 21 mars 2023, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une enseigne sur bâtiment ainsi qu'une enseigne sur poteau pour l'occupant « Polymorphe » de l'immeuble situé au 159, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 126-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-088

#### RÉSOLUTION

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est membre de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 24 novembre 2022, le conseil de la RIAEU a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie des prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand, pour l'année financière 2023, prévoyant des dépenses d'exploitation de 1 439 050 \$ et des dépenses d'immobilisations de 119 666,69 \$, soit un budget total de 1 558 716,69 \$;

D'approuver la quote-part imputable à la Ville selon l'entente existante au montant de 405 365,33 \$ réparti ainsi :

EXPLOITATION	
• Usine	320 376 \$
• Réseau	48 491 \$
• Ajustement	0 \$
Sous-total	368 867 \$
	(34,30%)
IMMOBILISATION	
• Remboursement de la dette	36 498,33 \$
TOTAL	405 365,33 \$



D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour les dépenses d'exploitation le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois de l'année 2023, selon le montant suivant :

- 12 paiements de 26 532,25 \$;

D'autoriser le paiement pour le remboursement de la dette au montant de 36 159,55 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-04-089

#### **RÉSOLUTION**

Confirmation embauche cheffe de service - Statut cadre - Service de l'urbanisme et de l'environnement

---

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2022-10-277 adoptée le 4 octobre 2022, le conseil nommait, madame Eve Drouin, à titre de cheffe de service, au Service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 4 octobre 2022, aux salaire et conditions mentionnés dans le contrat de travail;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du contrat de travail de Madame Drouin, sa période de probation se terminera le 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la permanence de Madame Drouin, à titre de cheffe de service au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 21 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De confirmer la permanence de madame Ève Drouin, à la fonction cadre, à titre de cheffe de service au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-090

#### **RÉSOLUTION**

Embauche commis bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 28 mars au 5 septembre 2023

---

CONSIDÉRANT le manque de personnel à la bibliothèque pour maintenir les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que les nouveaux employés puissent débiter leur travail à compter du 28 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche, à titre de commis à la bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Marie-Pier Demers ainsi que monsieur Vincent Bousquet, et ce, rétroactivement au 28 mars jusqu'au 5 septembre 2023;





2023-04-091

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### RÉSOLUTION

Embauche et inscription sur la liste de réserve - animateurs et accompagnateurs - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 26 juin au 31 décembre 2023

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programmes d'activités pour les camps de jour pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs par intérim, du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Marilyne L'Héroult, en date du 15 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher les personnes ci-dessous mentionnées au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

À titre d'animateur accompagnateur, statut étudiant :

- Deveault, Guillaume;
- Harel, Mathieu.

À titre d'animateur, statut étudiant :

- Bérubé, Renaud;
- Blais, Victoria;
- Cyr-Gosselin, William;
- Delisle, Karele;
- Gagnon, Mathilde;
- Ladrie, Félix-Antoine;
- St-Pierre, Laurianne;
- Thibert, Alexi.

D'inscrire sur la liste de réserve, à titre d'animateur, statut étudiant :

- Boucher, Aryane;
- Courtoy, Olivier;
- Favreau, Érika;
- Lussier, Noémie;
- Perron, Xavier.

Il est de plus résolu que les périodes de travail des animateurs et des animateurs accompagnateurs soient à temps complet pour la période du 26 juin au 18 août 2023 et à temps partiel pour la période du 19 août au 31 décembre 2023. L'ensemble de ces employés participera à une formation du 2 au 4 juin 2023.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2023-04-092

**RÉSOLUTION**

**Embauche surveillants de chantier - Statut étudiant - Service du génie**

---

CONSIDÉRANT les différents travaux qui seront réalisés par le Service du génie cet été et que ceux-ci requièrent une surveillance continue sur les chantiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des surveillants de chantier, statut étudiant, pour effectuer la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim et gestionnaire de projets du Service du génie, monsieur Sébastien Couture, ing., en date du 7 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'embaucher mesdames Mélissa Arredondo Lopez et Madeline St-Louis ainsi que monsieur Benjamin Poirier, à titre de surveillant de chantier, statut étudiant, au Service du génie, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 25 août 2023;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service du génie en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-093

**RÉSOLUTION**

**Embauche et inscription liste de réserve - Commissionnaire - Statut remplaçant - Direction générale**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire sur la liste de réserve, afin de combler les périodes de vacances et d'absences du commissionnaire régulier à la Direction générale;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'adjointe de direction, madame Amélie Doray, en date du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'embaucher et d'inscrire, monsieur Hervé Durocher sur la liste de réserve à titre de commissionnaire, statut remplaçant, à la Direction générale, à partir du 4 avril 2023, au salaire de l'échelon 3 et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

Il est de plus résolu que l'horaire et l'assignation de travail seront établis par la Direction générale, en fonction de ses besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2023-04-094

**RÉSOLUTION**

Embauche et inscription liste de réserve - Brigadier - Statut remplaçant - Service des travaux publics

---

CONSIDÉRANT les absences ponctuelles des titulaires de poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les brigadiers lorsque requis;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'embaucher et d'inscrire sur la liste de réserve, madame Linda Gendron, à titre de brigadière, statut remplaçant, au Service des travaux publics, à partir du 4 avril 2023, au salaire de l'échelon 3 et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

Il est de plus résolu que l'horaire et l'assignation de travail soient établis par le Service des travaux publics en fonction de ses besoins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-095

**RÉSOLUTION**

Embauche préposés - Travaux de raccordements inversés - Statut temporaire - Service des travaux publics

---

CONSIDÉRANT les travaux de raccordements inversés prévus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler des postes de préposé de façon temporaire jusqu'à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT l'expérience de monsieur Jean-Philippe Gagnon, déjà employé de la Ville et actuellement en remplacement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'embaucher messieurs Jean-Philippe Gagnon et Philip Dufresne, à titre de préposés, statut temporaire, au Service des travaux publics, du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 10 novembre 2023, au salaire de l'échelon 3 et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2023-04-096

**RÉSOLUTION**

Prolongation embauche préposé - Statut remplaçant - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2022-12-350, le conseil autorisait l'embauche de monsieur Jean-Philippe Gagnon, afin de remplacer le titulaire du poste qui était en congé parental;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire est de retour à temps partiel depuis le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'absence maladie d'un autre préposé depuis le mois de janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'embauche de Monsieur Gagnon, rétroactivement au 6 mars 2023, et ce, jusqu'au 28 avril 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De prolonger l'embauche de monsieur Jean-Philippe Gagnon, à titre de préposé au Service des travaux publics, statut remplaçant, rétroactivement au 6 mars, jusqu'au 28 avril 2023, au salaire de l'échelon 3 et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-097

**RÉSOLUTION**

Autorisation de signature - Prolongation entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec - Services aux sinistrés et contribution annuelle - 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative aux services aux sinistrés et contribution annuelle conclue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge par la résolution n° 2019-06-177, adoptée lors de la séance du 3 juin 2019, vient à échéance au mois de mai prochain;

CONSIDÉRANT la signature autorisée d'un premier amendement par la résolution n° 2022-04-108, adoptée lors de la séance du 4 avril 2022, afin de prolonger l'entente pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge souhaite à nouveau prolonger l'entente pour une durée de 12 mois à partir de sa date d'échéance par un deuxième amendement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente afin de maintenir le service et qu'il est requis d'en autoriser la signature;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a établi de nouveaux montants pour la contribution annuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,



ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, les modifications à l'entente de Services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, d'une durée de 12 mois pour les années 2023-2024;

D'approuver les modifications suivantes à la présente entente :

1. Une prolongation de la durée de l'entente de quatre (4) à cinq (5) ans;
2. Le retrait de la clause de renouvellement automatique et son remplacement par une clause mentionnant que l'entente ne pourra être renouvelée à moins d'un accord mutuel et écrit entre les parties;
3. Un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2023-2024, la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1 200 habitants sera de 0,20 \$ par habitant (présentement 0,18 \$ par habitant).

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la contribution annuelle de la Ville à la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, au taux de 0,20 \$ par habitant pour les années 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-098

#### RÉSOLUTION

Autorisation de signature - Renouvellement de l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent

---

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent vient à échéance le 22 mai 2024, comme décrétée dans l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 1, n° 21, datée du 22 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 22 février 2023, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a demandé aux municipalités désirant continuer à être membres de la Régie, une résolution en ce sens et à désigner deux (2) personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De maintenir l'adhésion à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente dûment modifiée.

Il est de plus résolu d'envoyer une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-099

#### RÉSOLUTION

Autorisation de signature - Mandat au Centre de services partagés du Québec - Vente à l'encan - Disposition de véhicules et d'équipements

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de disposer d'un véhicule et de six équipements ayant atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec offre notamment un service de vente à l'encan;





CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 7 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la disposition, par vente à l'encan, par le Centre de services partagés du Québec, du véhicule et des équipements suivants :

Unité	Marque	Modèle	Année	Numéro de série	Prix de vente estimé
09-231	Ford	Ranger	2009	1FTZR45E69PA45019	3500 \$
88-807	Attelage à neige	N/A	1988	N/A	2500 \$
96-813	Attelage à neige	N/A	1996	N/A	3000 \$
03-409	Sterling	L7500	2003	2FZHATBS23AK91256	20 000 \$
00-710	Plaque vibrante	Dynapac LF45	2007	24504446	200 \$
14-529	Kubota	RTV- X1100C	2014	0013023	10 000 \$
00-813	Compacteur à plaque vibrante détachable de marque Tramac	TR-14B	±2017	N/A	5 000 \$

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de services en disposition de biens excédentaires, entre la Ville de Saint-Basile-le-Grand et le Centre de services partagés du Québec, et tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-100

#### RÉSOLUTION

Autorisation de signature - Renouvellement de bail agricole - Les Entreprises Philippe Daigneault inc. - Secteur E - Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand - 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026

CONSIDÉRANT l'intérêt des Entreprises Philippe Daigneault inc. à louer des terrains appartenant à la Ville et situés en zone agricole dans le secteur E de la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu entre la Ville et Les Entreprises Philippe Daigneault inc., lors de la séance tenue le 2 mars 2020 (résolution n° 2020-03-064) est échu depuis le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, CPA-CGA, en date du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la location à Les Entreprises Philippe Daigneault inc. de terres agricoles situées dans le secteur E de la Loi sur la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour une durée de trois ans, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026, le tout aux prix et conditions prévus au bail à intervenir avec celui-ci.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le bail ainsi que tout autre document requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2023-04-101

### RÉSOLUTION

Autorisation signature - Entente - Plan directeur régional de mobilité active -  
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Volet 1 - Affiches  
d'identification

---

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) contient des objectifs en matière de développement du réseau cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR, en concertation avec les villes et municipalités de son territoire ainsi que les organismes du milieu, a effectué les démarches pour l'élaboration d'un Plan directeur régional de mobilité active (PDRMA) orienté vers l'identification de tracés intermunicipaux de la mise en œuvre de projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le PDRMA prévoit dans son volet 1, des boucles cyclables sur route partagée traversant les villes et municipalités du territoire de la MRCVR, à savoir un réseau cyclable régional;

CONSIDÉRANT QUE des affiches d'identification de ces circuits cyclables doivent être installées dans les villes et municipalités visées, lesquelles sont destinées au public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est visée par ce réseau cyclable régional et appuie l'élaboration de celui-ci par la MRCVR ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la Ville de Saint-Basile-le-Grand et la MRCVR de convenir, par écrit, des modalités entourant l'autorisation, l'installation et la gestion de ces affiches;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

### ET RÉSOLU :

D'appuyer la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre de l'élaboration de son Plan directeur régional de mobilité active, notamment quant à son volet 1 applicable aux circuits cyclables régionaux qui y sont identifiés;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente intermunicipale - Réseau cyclable et tout document utile et nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-102

### RÉSOLUTION

Autorisation dépôt demande - Reconstruction de l'émissaire parc du Ruisseau -  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs

---

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de l'émissaire au parc du Ruisseau sont assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement puisqu'ils se feront en milieu hydrique;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) doit être accompagnée d'une résolution du conseil permettant d'affirmer l'engagement de la Ville à respecter certaines obligations dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2023-02-035, le conseil octroyait le mandat de services professionnels pour la conception et surveillance de la reconstruction de l'émissaire du parc du Ruisseau (appel d'offres n° OSP2208) à Avizo Expert-Conseils;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

---



2023-04-103

ET RÉSOLU :

D'autoriser la firme Avizo Expert-Conseils à présenter et soumettre la demande d'autorisation ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la reconstruction de l'émissaire au parc du Ruisseau au nom de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### RÉSOLUTION

Autorisation dépôt demande - Construction d'un entrepôt - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales

CONSIDÉRANT QUE selon le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025, la construction d'un entrepôt est prévue en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un entrepôt répond aux critères d'admissibilité du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales (MAM);

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande d'aide financière au PRACIM du MAM doit être accompagnée d'une résolution du conseil permettant la signature du dépôt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, à présenter et soumettre la demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales;

De prendre connaissance du guide du PRACIM et s'engager à respecter toutes les conditions qui s'appliquent;

De s'engager, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

D'assumer tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, si elle obtient une aide financière pour son projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-104

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services professionnels en ingénierie - Préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Trente - Appel d'offres n° OSP2212 - Futur règlement d'emprunt

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Trente, appel d'offres n° OSP2212;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de cinq (5) soumissions le 13 mars 2023 :

SOUSSIONNAIRE	CONFORMITÉ
Groupe Conseil Génipur inc.	OUI
Parallèle 54 Expert Conseil inc.	OUI
FNX-INNOV inc.	OUI
Ponton Guillot inc.	OUI
Shellex Groupe Conseil	NON



CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative des soumissions, trois (3) enveloppes de prix ont été ouvertes;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>	<b>RANG</b>
Groupe Conseil Génipur inc.	12,85	1
Parallèle 54 Expert Conseil inc.	12,47	2
FNX-INNOV inc.	11,59	3
Ponton Guillot inc.	-	-

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection et du directeur par intérim et gestionnaire de projets, monsieur Sébastien Couture, ing. en date du 21 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final et d'octroyer à la firme Groupe Conseil Génipur inc., le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Trente, appel d'offres n° OSP2212, pour un montant de 96 119,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 13 mars 2023.

D'imputer les dépenses prévues aux sections 1 et 2 du bordereau de prix, représentant un montant de 41 391,00 \$, taxes incluses, à même une avance de 5 % du montant du futur règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales.

Il est de plus résolu que l'engagement des dépenses liées à la section 3 du bordereau de prix intitulée « Surveillance des travaux » du futur règlement d'emprunt, représentant un montant de 54 728,10 \$, taxes incluses, soit conditionnel à l'autorisation du conseil de procéder aux travaux ainsi qu'à l'approbation du futur règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-105

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services professionnels en ingénierie - Préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Vingt - Appel d'offres n° OSP2311 - Futur règlement d'emprunt

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Vingt, appel d'offres n° OSP2311;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 27 mars 2023;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>CONFORMITÉ</b>
FNX-INNOV inc.	OUI
Shellex Groupe Conseil	OUI

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative des soumissions, une seule enveloppe de prix a été ouverte;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>	<b>RANG</b>
FNX-INNOV inc.	2,7	1
Shellex Groupe Conseil	-	-



CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection et du directeur par intérim et gestionnaire de projets, monsieur Sébastien Couture, ing. en date du 30 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final et d'octroyer à la firme FNX-INNOV inc., le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du Rang des Vingt, appel d'offres n° OSP2311, pour un montant de 478 238,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 27 mars 2023;

D'imputer les dépenses prévues aux sections 1 et 2 des bordereaux de prix A et B, représentant un montant de 267 546,82 \$, taxes incluses, à même une avance de 5 % du montant du futur règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales.

Il est de plus résolu que l'engagement des dépenses liées à la section 3 des bordereaux de prix A et B intitulée « Surveillance des travaux » du futur règlement d'emprunt, représentant un montant de 210 691,69 \$, taxes incluses, soit conditionnel à l'autorisation du conseil de procéder aux travaux ainsi qu'à l'approbation du futur règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-106

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Entretien préventif des groupes électrogènes - Appel d'offres n° TP2301

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs pour l'entretien préventif des groupes électrogènes, appel d'offres n° TP2301;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 13 mars 2023, au montant suivant, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Entreprises électriques Nadco inc. (Marindustriel)	103 966,01 \$*
AV-Tech inc.	109 801,13 \$
Entreprises L.M. inc.	113 384,47 \$
<i>*montant corrigé</i>	

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et du technicien en génie municipal du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing. et monsieur Charles Martin, en date du 21 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme et d'octroyer aux Entreprises électriques Nadco inc. (Marindustriel), un contrat de trois ans, pour l'entretien préventif des groupes électrogènes, appel d'offres n° TP2301, pour un montant total corrigé de 103 966,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.





2023-04-107

### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Travaux de réfection de toiture de l'édifice Léopold-Bouchard  
- Appel d'offres n° TP2312

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs pour des travaux de réfection de toiture de l'édifice Léopold-Bouchard, appel d'offres n° TP2312;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 20 mars 2023, au montant suivant, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Option Toitures inc.	41 735,93 \$

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du directeur et de la technicienne en génie municipal du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing. et madame Francine Asselin, en date du 21 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De retenir la seule soumission conforme et d'octroyer à Option Toiture inc., le contrat pour des travaux de réfection de toiture de l'édifice Léopold-Bouchard, appel d'offres n° TP2312, pour un montant total de 41 735,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 20 mars 2023.

Il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 41 735,93 \$, taxes incluses, pour une période de dix (10) ans, remboursable à raison de neuf (9) versements égaux et consécutifs de 4 173,59 \$, et un dixième de 4 173,62 \$, le tout à partir de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-108

### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Travaux de remplacement des vitres - Centre civique Bernard-Gagnon, bibliothèque Roland-Leblanc et Centre de bénévolat

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs pour des travaux de remplacement des vitres suite au vandalisme du Centre civique Bernard-Gagnon, de la bibliothèque Roland-Leblanc et du Centre de bénévolat;

CONSIDÉRANT la réception des trois (3) soumissionnaires aux montants suivants, taxes incluses :

FOURNISSEUR	MONTANT TOTAL (17 vitres) (taxes, fourniture, transport et installation inclus)
Vitrierie Longueuil	21 780,21 \$
Vitrierie Ste-Julie	17 363,98 \$
Vitrierie Frechette	12 762,23 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et installations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 20 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



**ET RÉSOLU :**

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Vitrierie Frechette le contrat pour des travaux de remplacement des vitres du Centre civique Bernard-Gagnon, de la bibliothèque Roland-Leblanc et du Centre de bénévolat, au montant de 12 762,23 \$, taxes, fourniture, transport et installation inclus, conformément aux documents reçus.

Il est de plus résolu d'acquitter la présente dépense à même les surplus non affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-04-109**

**RÉSOLUTION**

Autorisation dépassement de coûts et dépenses supplémentaires - Services professionnels - Surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca - Appel d'offres n° OSP2204

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2022-10-282, le conseil adjugeait à Le Groupe-Conseil Génipur inc. le contrat pour la surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca, appel d'offres n° OSP2204, au montant de 99 516,61 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la vente du projet à un nouveau promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux a été établi en fonction de l'échéancier remis par l'entrepreneur en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau promoteur a choisi un nouvel entrepreneur pour la réalisation des travaux et que celui-ci a remis un nouvel échéancier;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des heures de surveillance de chantier par un ingénieur, sans résidence, ainsi que la surveillance du chantier à l'été 2023 représentent un écart de 30 088,96 \$, taxes incluses, soit environ 30 % du montant octroyé initialement;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du directeur par intérim du Service du génie, monsieur Sébastien Couture, ing., ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, en date du 14 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un montant supplémentaire de 30 088,96 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux du projet de développement domiciliaire Tribeca, appel d'offres n° OSP2204, en raison des modifications apportées à l'échéancier par le nouvel entrepreneur mandaté par le promoteur;

Il est de plus résolu que ces frais supplémentaires soient assumés par le promoteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-04-110**

**RÉSOLUTION**

Gratuité de salle - Reconnaissance des bénévoles - 20 avril 2023

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale du Centre de bénévolat pour l'utilisation, à titre gratuit, de la salle située au 200, rue Principale dans le cadre d'une soirée de reconnaissance de leurs bénévoles;

CONSIDÉRANT l'apport du Centre de bénévolat à la vie Grandbasiloise;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme à but non lucratif dispose de moyens financiers restreints;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir gratuitement le prêt de la salle située au 200, rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs par intérim, du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Marilyn L'Héroult, en date du 20 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Centre de bénévolat à utiliser gratuitement la salle située au 200, rue Principale, le 20 avril 2023, de midi à 20 h 00, dans le cadre de leur soirée reconnaissance des bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-111

#### **RÉSOLUTION**

Gratuité de salle - Organisation des parents bénévoles de l'école de la Mosaïque - 5 avril 2023

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation des parents bénévoles de l'école de la Mosaïque pour l'utilisation, à titre gratuit, d'une salle dans le cadre de l'événement Expo science de la Mosaïque;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir gratuitement le prêt d'une salle du Centre communautaire Lise-B.-Boisvert;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice, madame Martine Lapointe et du coordonnateur aux équipements et installations, monsieur Donald Zimmer, du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datées du 6 février et 14 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'organisation des parents bénévoles de l'école de la Mosaïque à utiliser gratuitement une salle du Centre communautaire Lise-B.-Boisvert, pour une journée, soit le 5 avril 2023, de 8 h 00 à 15 h 30, dans le cadre de l'événement Expo science de la Mosaïque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-04-112

#### **RÉSOLUTION**

Subvention - Ringuette Québec (catégorie U20 AAA) - Jeux du Canada 2023

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour défrayer une partie des coûts reliés à la participation de l'équipe cadette U20 AAA formée des meilleures athlètes du Québec aux Jeux du Canada, qui a eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard en février 2023;

CONSIDÉRANT la participation de la Grandbasiloise Maude Ouellet;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien financier s'adressant aux organismes et aux individus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encourager l'élite sportive;



CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur aux équipements et installations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 21 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 300 \$ à Ringuette Québec pour la participation de Maude Ouellet de l'équipe cadette U20 AAA aux Jeux du Canada de ringuette qui a eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard, du 17 au 26 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Affaires nouvelles  
Point ajouté

A-2023-09

**AVIS DE MOTION**

Présentation du Règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à un usage complémentaire à un usage principal « Chenil » et d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire à cet usage principal (projet de règlement n° U-220-45)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation du Règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à un usage complémentaire à un usage principal « Chenil » et d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire à cet usage principal (projet de règlement n° U-220-45).

Présentation du projet de règlement n° U-220-45

Le projet de règlement n° U-220-45 est présenté et déposé.

Affaires nouvelles  
Point ajouté

2023-04-113

**RÉSOLUTION**

Adoption du projet du Règlement n° U-220-45 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à un usage complémentaire à un usage principal « Chenil » et d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire à cet usage principal

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement n° U-220-45;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du Règlement n° U-220-45 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à un usage complémentaire à un usage principal « Chenil » et d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire à cet usage principal.



Il est de plus résolu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, à 19 h 15, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement n° U-220-45 et entendra les personnes désirant s'exprimer sur celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (20 h 04 - 22 h 27)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

Tour de table des élus (22 h 28 - 22 h 31)

Le maire offre un tour de table aux conseillers.

2023-04-114

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard  
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière et directrice générale adjointe